

« UCL/Saint-Louis : la fusion est incontestablement légitime »

UNIVERSITÉ Pour André Antoine, l'ULB joue à « l'amoureux éconduit »

André Antoine

Avant de devenir président du parlement wallon, il a été à la manœuvre sur bien des dossiers « enseignement ». Il était membre de la commission de révision de Constitution en 1988. Il était chef de cabinet chez Michel Lebrun quand la Cour d'arbitrage a consacré l'enseignement libre comme « service public fonctionnel ». Il a également négocié, au nom du CDH, le décret Paysage réformant l'enseignement supérieur.

► La négociation politique autour de la fusion entre l'UCL et Saint-Louis ne sera pas une partie de plaisir.
► André Antoine (CDH) assure que le projet a, pour lui, et la légitimité constitutionnelle, et la mémoire du passé.

ENTRETIEN

Longtemps bras armé du CDH dans les gouvernements régionaux et les négociations institutionnelles, le président du Parlement wallon André Antoine a une connaissance fine du dossier enseignement. Il plonge dans l'histoire pour défendre, bec et ongles, la fusion UCL/Saint-Louis.

Vous invoquez l'histoire politique pour justifier la fusion ?

Je l'invoque surtout pour dire qu'elle est pleinement légitime. J'ai une conviction : la guerre scolaire appartient au passé et la liberté d'enseignement à l'avenir. La première remonte à 1873, elle ne connaîtra son épilogue qu'en 1958 lorsque le Pacte scolaire a inscrit dans une loi la liberté d'enseignement, la gratuité des études, la rémunération de tous les enseignants par l'État, le lien indéfectible entre l'État et l'école libre... En 1988, lors de la communautarisation de l'enseigne-

ment, nous avons fait bétonner ces principes dans la Constitution. Puis-je rappeler l'article 24 qui en est la clef de voûte ? Il dit ceci : « L'enseignement est libre, toute mesure préventive est interdite. » Par ailleurs, l'article 27 garantit la liberté d'association.

Cela a tout de même donné lieu à une série de conflits... La Cour d'arbitrage a été instituée pour régler ces conflits. Dès 1992, elle rendra un arrêt historique consacrant l'enseignement libre comme « un service public fonctionnel ». En 1996, la Cour constitutionnelle commente l'article 24 : il interdit de soumettre la création d'un établissement d'enseignement à l'autorisation d'un pouvoir public. Il ressort de tout ceci que le projet de fusion est légitime non seulement vis-à-vis de la Constitution mais aussi vis-à-vis de la jurisprudence. J'ajouterai que de nombreux arrêts d'instances internationales vont dans ce sens. Toute limitation à cette fusion devrait être prévue par une loi poursuivant un but légitime et proportionné. Or cette loi n'existe pas...

On pourrait la créer...

Elle devrait alors poursuivre un but légitime et proportionné. Vous pensez bien qu'elle serait immédiatement analysée en détail par la Cour constitutionnelle. Incontestablement, le projet de fusion est donc légitime. Et j'ajoute qu'il est tout aussi incontestablement fondé sur des précédents... Un décret de 1995 a été le début d'une formidable opération de rationalisation dans l'enseignement supérieur. S'en est suivi un chapelet de fusions et absorptions. La mémoire du passé me donne de l'assurance pour l'avenir : le paysage reste en constante évolution, croyez-moi le travail est loin d'être terminé !

Mais le décret Paysage est là...

Nous savions tous, quand nous l'avons mis au point, que le décret allait participer, non pas à une rationalisation, mais à une restructuration de l'offre par

collaborations, fusions...

De préférence au sein des fameux pôles académiques ?

Dans les pôles, on discute d'infrastructures, de logement, d'articulation avec le secondaire... pas de projets académiques. Désolé pour le recteur Englert de l'ULB que je respecte beaucoup, mais quand il affirme que les rapprochements doivent avoir lieu dans les pôles, c'est faux. Seuls comptent les synergies, la convention, le partage du projet par tous les corps des universités concernées... C'est exactement ce qui soutient le dossier St-Louis/UCL. La preuve ? L'UCL vient d'investir massivement à Tournai au profit des architectes, ce n'est pas Rudy Demotte qui s'en plaindra.

Au-delà de ces arguments, il y a la réalité francophone...

La réalité, c'est l'émulation. Elle passe par une mobilité des professeurs, des chercheurs et des étudiants. Les enfermer dans une zone géographique, c'est contraire à l'air du temps. Une certitude : les étudiants ne veulent plus aujourd'hui d'universités cantonales ! Appartenir à une grande université, c'est multiplier les chances de nouer des partenariats avec des établissements de premier plan dans le monde. Toutes nos universités ont d'ailleurs d'ambitieux projets de rapprochement. Le stand alone absolu n'a plus aucun sens aujourd'hui.

Il faut changer le décret mais le PS n'a pas la même vision...

Je rappelle que la jurisprudence prévoit qu'il ne faut pas d'autorisation pour fusionner... Je rappelle que les promoteurs de la fusion agissent par référence aux autres décrets qui ont sanctionné les rapprochements et fusions entre établissements. La modification de décret qui doit avoir lieu ne portera que sur des modalités techniques, pour garantir les transferts d'habilitations, de subventions et d'inscriptions. Elles devront s'inspirer des autres décrets qui ont organisé des transferts précédents, sui-

vant le principe d'un traitement égalitaire. S'il devait y avoir des restrictions, il faudrait encore un motif impératif pour les justifier et de surcroît qu'elles soient proportionnées à l'objectif. Je rappelle au passage qu'il faut une majorité pour le voter...

On entend parfois que l'UCL paiera cher ce que d'autres appellent une « fronde »...

Ces propos ne m'étonnent pas. Ils caricaturent toute l'histoire de l'enseignement dans notre pays. Il y a eu une progressive mais irréversible conquête de la liberté d'enseignement et de l'égalité. Je ne comprends pas comment l'UCL qui est la première université francophone peut autant susciter les passions. Je ne comprends pas que l'UCL doive en permanence faire la démonstration de son innocence parce qu'elle est présumée coupable aux yeux des autres. L'enseignement est libre ! Tant mieux si l'UCL offre - comme d'autres universités francophones, j'insiste - un enseignement d'excellence. Aujourd'hui, son choix est l'émulation, pas la concurrence.

Comprenez-vous néanmoins les craintes de l'ULB ?

Non ! L'ULB ne doit pas avoir de crainte car c'est une très grande institution, brillante dans toute une série de domaines... Je relève cependant qu'elle aussi a fait la cour à Saint-Louis.

En fait, elle se comporte aujourd'hui comme un amoureux éconduit. Ceux qui veulent s'associer doivent être encouragés. Aujourd'hui, c'est UCL et St-Louis. Demain cela peut être une haute

école qui se rapprochera de l'ULB. Je demande à chacun d'enlever ses ceillères du passé et d'avoir une vue à longue distance pour privilégier l'excellence, la recherche, et la renommée internationale de nos universités.

Tout le CDH est derrière l'UCL ?

Je ne doute pas un seul instant qu'il n'en soit pas ainsi. ■

Propos recueillis par
ERIC BURGRAFF

CARTE BLANCHE

« Le retour des piliers, est-ce le fond du problème ? »

Alors que l'immense majorité de l'assemblée générale de Saint-Louis a voté en faveur de la fusion (90 % de "oui"), Jean-Paul Lambert, ancien recteur de Saint-Louis, porte un regard, disons « critique », sur le projet. C'est notamment en tant qu'expert des questions portant sur l'enseignement supérieur qu'il propose au *Soir* une Carte blanche analysant le dossier.

« La dimension des traditionnels "piliers philosophiques" constitue-t-elle la grille de lecture adéquate des débats et des enjeux en cours, interroge-t-il ? On pourrait le penser si l'on s'en tient aux réactions, très contrastées, du CDH d'une part, qui a chaleureusement applaudi à cette fusion et, d'autre part, du ministre-président (PS) de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Jean-Paul Lambert.

© RENE BRENY

qui y voit un projet "extrêmement préjudiciable" aux "relents pilaristes et de guerre scolaire". »

Pour Jean-Paul Lambert, les « réels enjeux sont sans doute plus complexes ».

S'appuyant sur un message des recteurs (en partance et à venir) de l'UNamur, il constate que « toutes les universités - au-delà du clivage chrétiens-laïques - partagent certaines appréhensions face à l'initiative UCL/Saint-Louis ». Des appréhensions motivées

par « la perspective de voir s'enclencher, en FWB, un scénario "à la KUL" », laquelle concentre aujourd'hui 44 % des étudiants flamands.

E.B.

LE SOIR

Retrouvez l'intégralité de la carte blanche de l'ancien recteur Jean-Paul Lambert sur www.plus.lesoir.be